



## **Plan de croissance dirigé du CSDC – Révisé en novembre 2024**

La vision de l'Ontario pour le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (CWELCC) est que davantage de familles ontariennes aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité, abordables, flexibles et inclusifs, quel que soit leur lieu de résidence.

Conformément à la vision de l'Ontario en matière de garde d'enfants et de petite enfance, et en consultation avec les partenaires communautaire et les réseaux de planification locaux, la section des services à l'enfance a identifié trois priorités dans le district de Cochrane pour les programmes de garde d'enfants et de petite enfance.

Ces priorités sont les suivantes :

- Accès équitable aux services ;
- La coordination du système ;
- Accent mis sur les services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers.

Le ministère de l'éducation identifie les critères des quartiers prioritaires comme suit :

- Familles à faibles revenus ;
- Enfants handicapés et enfants ayant besoin d'améliorations ou de soutiens individuels ;
- Francophones;
- Enfants autochtones;
- Enfants noirs;
- Autres enfants racialisés;
- Nouveaux immigrants

Pour déterminer la planification de la croissance dirigée par le CWELCC, les quartiers prioritaires ont été identifiés en examinant les éléments suivants :

- Disponibilité de services de garde d'enfants agréés

- Instrument de développement de la petite enfance (EDI)
- L'information sur les listes d'attente rapportée par les titulaires d'un permis de garderie dans le district de Cochrane.
- Les projets actuels d'agrandissement des espaces
- Projets d'immobilisations approuvés par les gouvernement fédéral et provincial qui ont fait l'objet de discussions avant l'allocation de croissance directe du 19 décembre 2022

Les services à l'enfance sont également engagés dans plusieurs processus de planification qui continuent d'aider à identifier les priorités et les besoins futurs de la communauté, y compris le projet provincial Knowing Our Numbers et un examen du système local. En utilisant le cadre d'accès et d'inclusion du ministère de l'Éducation comme guide, la transition du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Depuis l'élaboration du plan de croissance dirigé, le gouvernements fédéral et provincial ont approuvé deux projets d'immobilisations scolaires : Georges Vanier à Smooth Rock Falls et Jacques Cartier à Timmins. Le CSDC a demandé que ces deux immobilisations soient incluses dans l'allocation de croissance dirigée pour le district de Cochrane par le ministère de l'Éducation lors de la présentation du modèle de rapport de croissance dirigée 2024 du CWELCC le 8 octobre 2024. En date du 8 novembre 2024, le CSDC n'a pas reçu d'avis d'approbation du ministère.

### **Besoins identifiés :**

Une liste d'attente centrale pour les besoins en matière de services de garde d'enfants doit être examinée afin d'identifier les besoins d'expansion dans le district de Cochrane. Un système de liste d'attente centralisé sera mis au point en 2025 pour fournir des données précises sur les besoins en services de garde d'enfants dans l'ensemble du district et fournir des outils à l'administration des services à l'enfance pour travailler avec les titulaires de permis de garde d'enfants actuels ayant conclu une entente avec le CSDC afin de maximiser la capacité autorisée dans leur centre. Cela permettra aux familles d'avoir un accès équitable aux services de garde d'enfants dans le district grâce à une approche centrée sur la personne.

Diminution du nombre de clients éligibles à la subvention des frais en raison du fait que les centres de garde d'enfants n'acceptent pas beaucoup d'enfants à temps partiel.

Les défis locaux comprennent un manque de personnel qualifié, en particulier dans les centres francophones. Cette situation a entraîné une baisse de l'utilisation des centres de garde d'enfants existants dans le district.

## **Priorités :**

Des priorités ont été identifiées au cours de la phase de planification afin de déterminer les espaces d'expansion et les domaines où des besoins se font sentir :

- Timmins (construction d'une école en attente de l'approbation de l'allocation par le ministère de l'Éducation)
- Hearst (30 places terminées en avril 2024 – Garderie Bouts de Chou)
- Smooth Rock Falls (il n'y a actuellement aucun service de garde autorisé dans la communauté – la construction d'une école est en attente de l'approbation de l'allocation de ministère de l'Éducation)
- Matheson (pas de soins autorisés dans la communauté)
- South Porcupine (construction d'une école – approuvée en 2018- presque terminée)
- Kapuskasing (10 places en voie d'achèvement – André Cary AFESAO Rayon de Soleil)
- Iroquois Falls (il n'y a actuellement aucun service de garde d'enfants en anglais dans la communauté)
- Cochrane (les places pour les tout-petits ont été identifiées comme besoin d'augmentation au Cochrane Child Care centre)

## **Processus**

Le CSDC examinera toutes les manifestations d'intérêt. La priorité sera donnée aux opérateurs de garde d'enfants qui gèrent des centres dans le district de Cochrane dans les communautés prioritaires, qui ont actuellement un accord avec le CSDC et qui ont démontré leur capacité à étendre leurs activités actuelles.

Processus de candidature :

Étape 1 : Le cas échéant, soumission de la demande/révision de licence via le système de délivrance de licences de services de garde d'enfants (CCLS)

Étape 2 : Lettre d'expression d'intérêt avec plan proposé : le gestionnaire du système de services (SSM) approuve (passe à l'étape 3) ou refuse ou reste en attente ;

Étape 3 : Les plans sont examinés et évalués ; des informations supplémentaires peuvent être nécessaires ;

Étape 4 : Les candidats retenus sont informés, et l'accord de service est modifié ou un nouvel accord est conclu.

Remarque : Si plusieurs candidatures pour la communauté sont reçues, une demande de proposition peut être nécessaire.

Subventions de démarrage - Les opérateurs de services de garde inscrits dans le système CWELCC sont éligibles pour demander des subventions de démarrage. Les subventions de démarrage soutiennent la création de nouveaux espaces licenciés à temps plein pour les enfants de moins de six ans dans les régions ciblées, pour les communautés et les populations mal desservies. La demande de subvention de démarrage est disponible sur demande du directeur des services à l'enfance. Ces fonds sont destinés à des réparations mineures et à l'équipement et ne peuvent être utilisés que pour l'expansion des espaces communautaires.